

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 57**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2017

---

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Stratégies Environnementales des Territoires  
1 64 78**

## PRESENTATION

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire est une réserve géologique située au cœur du domaine départemental de Roques-Hautes. Elle couvre une superficie de 139 hectares environ.

En 2008, un plan de gestion a été élaboré afin de déterminer les orientations de gestion retenues pour une conservation optimale de ce site remarquable. Ces orientations ont été déclinées en opérations programmées sur la durée du plan de gestion.

Tous les ans, le programme d'actions de la Réserve est validé par son Comité consultatif, présidé par le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence. La mise en œuvre de ces opérations est cofinancée par le Département et l'Etat.

En 2015, suite à l'échéance du premier plan de gestion, le Département a travaillé sur l'élaboration du second plan de gestion qui a été approuvé en Comité consultatif extraordinaire de la Réserve du 18 novembre 2015. Ce document a ensuite été :

- soumis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 17 décembre 2015 qui a donné un avis favorable ;
- proposé à la consultation publique sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, en application de la loi sur la démocratie de proximité (art L.120-1 du code de l'environnement).

Le plan de gestion a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 9 février 2016.

Parallèlement, par délibération n°16 du 29 janvier 2016, la Commission Permanente a également approuvé :

- Le plan de gestion qui organise de manière pluriannuelle et de façon cohérente les 79 actions départementales sur ce site paléontologique majeur au niveau international. Cette programmation est divisée en actions annuelles.
- La convention de gestion qui lie le Département à l'Etat pour la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que sur les conditions de mise en œuvre, notamment financières (notamment en ce qui concerne les modalités de versement de la participation de l'Etat et les modalités annuelles de justification de l'emploi des crédits). Ainsi, tous les ans, le Département proposera les actions à mener en fonction de l'état d'avancement des actions menées l'année précédente.

## **OBJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le budget prévisionnel 2017 de la Réserve de Sainte-Victoire ainsi que la proposition d'adhésion à l'association Réserves Naturelles de France.

### **1°) Le Budget Prévisionnel 2017 de la Réserve Sainte Victoire**

Le comité consultatif de la Réserve réuni le 7 décembre 2016 a approuvé le programme d'actions ainsi que le projet de budget 2017 correspondant ci–annexé.

Le budget est estimé à 263 170 euros et le Département bénéficie d'une subvention de l'Etat de 95 951 euros (identique à celle de l'année dernière). Le budget se répartit en coûts en régie pour un montant de 113 017 euros et en coûts externes pour un montant de 150 153 euros.

Les principales actions menées en 2017 seront :

- La coordination et la mise en œuvre du plan de gestion.

Les actions menées concourent à la préparation et la supervision de la fouille menée par le MHN d'Aix-en-Provence, des « 24 heures de la Réserve », des diverses études scientifiques menées sur le site, la coordination de l'animation scientifique et de la conservation du site dans le cadre de la participation financière allouée par l'Etat pour la gestion du site. Outre le secrétariat courant, le Directeur et le Conservateur participent aux réseaux divers, encadrent et coordonnent la formation de personnel, recherchent des partenaires financiers.

- La protection du patrimoine naturel de la Réserve

Poursuite des opérations de commissionnement du Conservateur de la Réserve et de l'ensemble des agents qui interviennent sur la Réserve. Il s'agit des opérations relatives à la mise en œuvre des opérations de surveillance comme l'entretien de la signalétique, le commissionnement etc. Le Département doit poursuivre la formation jusqu'au commissionnement des agents en partenariat avec l'Agence nationale de la Biodiversité qui a intégré l'Agence Technique des Espaces Naturels qui organisait cette formation. Parallèlement, le Département doit poursuivre l'équipement des gardes assermentés et les outils règlementaires à l'exercice de leurs fonctions, limiter les cheminements parasites et mettre en place les procédures informatisées de gestion des procès-verbaux. Le Département devra aussi se rapprocher des instances nationales afin de bénéficier de la régie de recettes (amendes).

- L'éducation à l'environnement

Sorties pédagogiques menées par les écocguides basés à la Maison Sainte-Victoire, et l'édition d'un second livret pédagogique à destination des élèves entre 10 et 12 ans (après celui du livret de découverte dédié aux 6-9 ans).

La réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire est située au cœur du parc départemental de Roques-Hautes. Il convient d'améliorer sa visibilité à la fois vis-à-vis du grand public mais aussi des partenaires institutionnels locaux. Il s'agit ici de travailler à améliorer la visibilité de

la réserve naturelle au sein du paysage institutionnel local, de participer à l'éducation scientifique et de participer au respect de la réglementation. Parallèlement, afin de faire reconnaître la valeur scientifique du travail réalisé sur le site, un livret présentant l'état des connaissances de la réserve et un livret présentant les résultats de l'inventaire participatif 2016 sont prévus. Ces deux derniers documents sont réalisés en lien direct avec le comité scientifique de la réserve.

- La poursuite du partenariat avec l'INRA

Il concerne la lutte biologique contre les chenilles processionnaires du pin (installation de nichoirs à mésanges tout autour de la Réserve et suivi des colonisations de ces mêmes nichoirs).

- l'élaboration du schéma d'interprétation du plan de gestion.

Il est proposé de réaliser cette mission avec la SPL TERRA 13. Ce travail doit permettre au Département de disposer, dans le cadre du second plan de gestion de la réserve naturelle nationale, d'une stratégie d'interprétation pour asseoir la politique pédagogique et la communication à développer autour de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire.

Le but est de piquer la curiosité des visiteurs, de leur faire vivre une expérience unique, de recréer un lien affectif entre ceux-ci et les lieux, de s'adresser à la population locale, de révéler la spécificité du site, de favoriser les échanges (convivialité, rencontres, discussion), de donner du sens à la découverte, de provoquer une réflexion, de faire évoluer les comportements et de rendre les visiteurs acteurs.

A l'issue de l'étude, le Département souhaite disposer d'une étude de faisabilité des aménagements liés à l'accueil et la sécurité, stationnements accès, des Itinéraires pédagogiques avec signalétique et la muséographie de terrain. Les actions devront être cohérentes avec les actions que le Département entend mener pour la gestion, la conservation, la connaissance et la valorisation des domaines départementaux.

- La réalisation de fouilles préventives en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence durant le printemps 2017, projet détaillé dans le chapitre suivant.
- L'amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion du territoire.

Il s'agit de réaliser la cartographie des habitats naturels de la Réserve Naturelle ainsi que les cartographies des affleurements fossilifères et les différents inventaires ainsi que des études géologiques complémentaires, la mise en place des protocoles d'observations de la faune et de la flore, d'organiser les inventaires faunistiques et floristiques.

Le Département participe également aux suivis d'espèces patrimoniales dans le cadre des plans nationaux d'actions (par exemple le Plan National d'Actions sur l'Aigle de Bonelli dont la moitié des couples des Bouches-du-Rhône nichent sur les domaines départementaux).

Le nouveau plan de gestion a affirmé son ambition d'acquérir la connaissance la plus exhaustive que possible sur les compartiments biologiques les plus importants. A l'issue de l'inventaire participatif 2016, ce sont plus de 800 espèces qui ont été découvertes sur la Réserve. Il est donc prévu cette année de réaliser en partenariat avec le milieu scientifique

local des inventaires complémentaires concernant les invertébrés et les micromammifères ainsi que les amphibiens et reptiles.

**2°) Concernant le projet de fouilles préventives en partenariat avec le Museum d'Aix-en-Provence, il conviendra d'approuver la convention avec la Ville d'Aix-en-Provence, agissant pour le compte du Museum d'Aix-en-Provence, définissant les modalités de collaboration entre la Ville et le Département.** En effet, la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire ne dispose pas en son sein de toute la logistique permettant de réaliser cette fouille. Cependant, le Museum d'Aix-en-Provence, compte-tenu de sa structure, de ses missions, est en capacité d'assister le Département dans la réalisation des fouilles.

Une partie de l'exécution de l'opération est confiée au Museum d'Aix-en-Provence qui mettra à disposition le savoir faire de ses chercheurs ainsi que le matériel et équipements nécessaires à la bonne exécution des fouilles. Cette convention règle également les questions liées aux modalités de traitement du matériel qui sera extrait de la fouille.

En contrepartie des engagements pris par la Ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Départemental s'engage à verser à la Ville une contribution de 15 000 euros sur un budget global estimé à 30 567,34 euros.

Le projet de convention prévoit, également, les modalités suivantes :

- L'objet : la réalisation d'une fouille dans la réserve naturelle nationale ;
- La durée de la convention : la convention prend effet à la date de signature de la convention et s'achèvera automatiquement le 31/12/2017 ;
- La désignation des responsables scientifiques pour les 2 partenaires ;
- Les questions relatives à la communication des résultats et à leur propriété intellectuelle ;
- La mise en dépôt des éléments récoltés lors des fouilles : le matériel récolté lors de la fouille sera mis en dépôt auprès du Muséum. Une convention de dépôt viendra régler par la suite les conditions de cette mise en dépôt du matériel récolté.

### **3 ) Adhésion à l'association Réserves Naturelles de France**

Réserves Naturelles de France (RNF) est une association nationale qui fédère en un réseau national les 340 réserves naturelles françaises.

RNF est une association nationale soutenue par l'État, les Régions, divers mécènes et l'adhésion volontaire des gestionnaires.

A ce titre, RNF anime un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui servent d'exemples en dehors même des réserves naturelles. Afin de pouvoir bénéficier de ses services, l'adhésion à cette association est proposée.

## PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans le présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le projet de budget 2017 de la Réserve Naturelle Nationale ;
- autoriser la Présidente du Conseil Départemental à solliciter une subvention d'un montant de 95 951 euros auprès de l'Etat dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale ;
- autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec le Muséum d'Aix en Provence ;
- approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2017.

La dépense relative aux coûts externes, d'un montant de 150 153 euros se répartit ainsi qu'il suit :

- 72 000 euros imputés au chapitre 20 du budget départemental ;
- 63 093 euros imputés au chapitre 011 du budget départemental ;
- 15 060 euros imputés au chapitre 65 du budget départemental.

La recette, d'un montant de 95 951 euros, sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines départementaux et aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche et de Monsieur le Délégué à l'Environnement, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## BUDGET PREVISIONNEL 2017

	Dépenses	Prévisionnel
Personnel (régie)		113 017,00 €
coûts externes		150 153,00 €
Total		263 170,00 €

Dépenses / catégories d'objectifs	Prévisionnel	régie	externes
<b>Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine</b>			
1, Protéger le patrimoine naturel de la RNN SV	21 982,00 €	21 982,00 €	
2, Conserver le géosite remarquable des Grands Creux	9 230,00 €	4 230,00 €	5 000,00 €
3, Conserver les autres objets géologiques remarquables de la réserve naturelle	234,00 €	234,00 €	
4, Maintenir et favoriser le patrimoine biologique et paysager	2 040,00 €	2 040,00 €	
<b>Objectif relatif à la recherche et à l'amélioration des connaissances</b>			
5, Améliorer les connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion du territoire	118 047,00 €	30 394,00 €	87 653,00 €
<b>Objectifs relatifs à la mise en valeur pédagogique</b>			
6, Accueillir et sensibiliser le public	81 802,00 €	26 302,00 €	55 500,00 €
<b>Autres objectifs</b>			
7, Assurer le fonctionnement courant de la réserve	29 835,00 €	27 835,00 €	2 000,00 €
<b>total :</b>	<b>263 170,00 €</b>	<b>113 017,00 €</b>	<b>150 153,00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT TOTAL</b>			
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	95 951,00 €		
Conseil Départemental	167 219,00 €		